



**PREFECTURE
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°91-2024-057

PUBLIÉ LE 11 MARS 2024

Sommaire

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS /

91-2024-03-11-00001 - Arrêté fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe cynotechnique du département de l'Essonne pour l'année 2024 (2 pages)	Page 3
91-2024-03-11-00003 - Arrêté fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe risques chimiques et biologiques du département de l'Essonne pour l'année 2024 (4 pages)	Page 6
91-2024-03-11-00002 - Arrêté fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe risques radiologiques du département de l'Essonne pour l'année 2024 (4 pages)	Page 11
91-2024-03-11-00004 - Arrêté fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe secours en milieu périlleux du département de l'Essonne pour l'année 2024 (3 pages)	Page 16
91-2024-03-11-00005 - Arrêté fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe secours nautiques du département de l'Essonne pour l'année 2024 (3 pages)	Page 20
91-2024-03-11-00006 - Arrêté fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe unités de sauvetage d'appui et de recherche du département de l'Essonne pour l'année 2024 (3 pages)	Page 24

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS

91-2024-03-11-00001

Arrêté fixant la liste nominative des personnels
opérationnels du groupe cynotechnique du
département de l'Essonne pour l'année 2024



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

N° 2024-SDIS-GO- 0002

DU 11 MARS 2024

**Fixant la liste nominative des personnels opérationnels du
groupe cynotechnique
du département de l'Essonne pour l'année 2024**

**LA PREFÈTE DE L'ESSONNE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-4 et R. 1424-52 ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le guide de doctrine opérationnelle engagement des équipes cynotechniques ;
- Vu** le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste nominative des personnels opérationnels du groupe cynotechnique du département de l'Essonne pour l'année 2024, prise en application du chapitre 4, paragraphe 4.3. du guide de doctrine opérationnelle engagement des équipes cynotechniques est arrêtée comme suit :

Personnels :

Grade	Nom	Prénom	Fonction(s) opérationnelle(s)	Formation
1 Référent départemental cynotechnique				
Capitaine	GALLINA	Julien	Chef de section et conducteur cynotechnique	CYN 3

2 Référents départementaux adjoints cynotechnique				
Lieutenant	COURTOIS	Marc	Chef de section et conducteur cynotechnique	CYN 3
Adjudant-chef	CAPILLIER	Christian	Chef de section et conducteur cynotechnique	CYN 3

2 Conducteurs cynotechniques				
Adjudant-chef	LAVOITTE	Kévin	Conducteur cynotechnique	CYN 1
Adjudant	PHILBEE	Alexandre	Conducteur cynotechnique	CYN 1

1 Experte				
Madame	SFER	Nathalie	Conductrice de piste	Expert

Chiens :

Nom du chien	Tatouage	Emploi	Propriétaire
Mahia	250269606824375	K1	CAPILLIER
Lobo	250268731320759	K1	GALLINA
Guess	900182002064443	K1	GALLINA
Singha	250269608967002	K1	PHILBEE
Pin's	250268742011487	K1	LAVOITTE
Navy	250269608011610	K1	SFER

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne.

Pour la présente,
Le sous-préfet, Directeur du cabinet
Francis LEON



Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS

91-2024-03-11-00003

Arrêté fixant la liste nominative des personnels
opérationnels du groupe risques chimiques et
biologiques du département de l'Essonne pour
l'année 2024



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

N° 2024-SDIS-GO- 0004

DU 11 MARS 2024

**Fixant la liste nominative des personnels opérationnels du
groupe risques chimiques et biologiques
du département de l'Essonne pour l'année 2024**

**LA PREFÈTE DE L'ESSONNE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-4 et R. 1424-52 ;
- Vu** l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur en date 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste nominative des personnels opérationnels du groupe Risques Chimiques et Biologiques (RCH) du département de l'Essonne, prise en application du titre I, chapitre 2, paragraphe 2.8. du guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques, est arrêtée pour l'année 2024 comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Fonction	Formation
1 Référent départemental RCH				
Commandant	PETIT	Jérôme	Conseiller technique RCH	RCH 4

1 référent départemental adjoint RCH				
Commandant	SAUVAGEOT	Laurent	Conseiller technique RCH	RCH 4

12 Chefs CMIC				
Commandant	GRANDPERRET	Thomas	Chef CMIC	RCH 3
Capitaine	JOYEAU	Landry	Chef CMIC	RCH 3
Capitaine	TRULLARD	Mickaël	Chef CMIC	RCH 3
Lieutenant hors classe	BEAUMET	Eric	Chef CMIC	RCH 3
Lieutenant 1 ^{ère} classe	CAILLEAU	Jérôme	Chef CMIC	RCH 3
Lieutenant 1 ^{ère} classe	CANTON	Nicolas	Chef CMIC	RCH 3
Lieutenant 1 ^{ère} classe	PRUNET	Alexandre	Chef CMIC	RCH 3
Lieutenant 2 ^{ème} classe	AIDAOU	Thibaut	Chef CMIC	RCH 3
Lieutenant 2 ^{ème} classe	CHAUVEAU	Flavien	Chef CMIC	RCH 3
Lieutenant 2 ^{ème} classe	GAYRARD	Sylvain	Chef CMIC	RCH 3
Lieutenant 2 ^{ème} classe	GOUGEON	Stéphan	Chef CMIC	RCH 3
Adjudant	BERTHOME	Nicolas	Chef CMIC	RCH 3

36 Chefs d'équipe intervention RCH				
Capitaine	CELHAY	Matthieu	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Capitaine	HERRADOR	Franck	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Lieutenant 1 ^{ère} classe	BELLEVILLE	Frédéric	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Lieutenant 1 ^{ère} classe	PETILLON	Loïc	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Adjudant-chef	BOUDIN	Christophe	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Adjudant-chef	CHERDRONG	Benjamin	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Adjudant-chef	GUENIER	Fabrice	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Adjudant-chef	GUICHARD	Thierry	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Adjudant-chef	MILLONI	Romain	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Adjudant-chef	MOUNOURY	Vincent	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Adjudant-chef	ROULIN	Loïc	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Adjudant-chef	SIMONE	Christophe	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Adjudant	COTTERLAZ-RENNAZ	François	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent-chef	AUBRY	Frédéric	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent-chef	BENAD	Jérôme	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent-chef	CHERON	David	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent-chef	GUITTON	Thibaut	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent-chef	LEVY	Aurélien	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent-chef	LUCAS	Frédéric	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2

Sergent-chef	PRADON	Romain	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent-chef	REBERGUE	Maxime	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent-chef	VARENNE	Kévin	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent-chef	VERNHES	Jean-Sébastien	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent	BEN RABAH	Medhi	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent	ESTRADE	Christophe	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Sergent	LEGENBRE	Stive	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Caporal-chef	BLOSSE	Edgar	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Caporal-chef	GUY	Thomas	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Caporal-chef	HARIM	Cyril	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Caporal-chef	POTHIN	Alexandre	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Caporal-chef	RECART	François	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2
Caporal	BONNEAU	Adrien	Chef d'équipe intervention RCH	RCH 2

32 Chefs d'équipe reconnaissance RCH + 3 équipiers reconnaissance RCH				
Lieutenant hors classe	VILLETARD	Eric	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Lieutenant 2 ^{ème} classe	CONTANSIN	Vadim	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Adjudant-chef	DENIEL	Franck	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Adjudant-chef	DUPERCHE	Conrad	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Adjudant	DELALANDE	Thierry	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Sergent-chef	BROUILLAT-FARGIER	Rémy	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Sergent-chef	GROS	Maxime	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Sergent-chef	LOUPIAC	Patrick	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Sergent-chef	TURGIS	Cyrille	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Sergent	FABER	Kévin	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Sergent	LAVALLE	Sébastien	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Sergent	PRETTO	William	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal-chef	BRONNE	Thomas	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal-chef	CAMARA	Abdraman	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal-chef	LAMOUILLE	Jean-Marc	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal-chef	MOREAU	Gabin	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal-chef	VIERS	Thibault	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	ARNOU-TOUSSAINT	Rémi	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	DULAC	Damien	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	FIGUEIREDO	Joël	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1

Caporal	FOULON	Arthus	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	JEGOU	Kévin	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	LAFROGNE	Arnaud	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	LEMOINE	Yoann	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	LEROYER	Florian	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	LOZAC'H	Wilfried	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	PARISSE	Nicolas	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	ROULEAU	Jérémie	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporale	SERRAO DO ESPIRITO	Stacy	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Caporal	SMERALDA	Rudy	Chef d'équipe reconnaissance RCH	RCH 1
Sapeur	AMIOT	Alexis	Equipier reconnaissance RCH	RCH 1
Sapeur	LAKHDARI	Kyllian	Equipier reconnaissance RCH	RCH 1
Sapeur	MICHEL	Florian	Equipier reconnaissance RCH	RCH 1

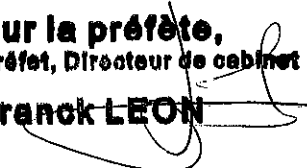
2 Conseillers risques biologiques			
Pharmacienne hors classe	LETELLIER	Cécile	Conseiller risques biologiques
Vétérinaire-Colonelle	OLLIVET-COURTOIS	Florence	Conseiller risques biologiques

1 Expert			
Expert	ARRACHARD	Laurent	Expert

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne.

Pour la préfète,
Le sous-préfet, Directeur de cabinet
Franck LEON



Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS

91-2024-03-11-00002

Arrêté fixant la liste nominative des personnels
opérationnels du groupe risques radiologiques
du département de l'Essonne pour l'année 2024



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

N° 2024-SDIS-GO- 0003

DU 11 MARS 2024

**Fixant la liste nominative des personnels opérationnels du
groupe risques radiologiques
du département de l'Essonne pour l'année 2024**

**LA PREFÈTE DE L'ESSONNE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1424-4 et R. 1424-52 ;
- Vu** l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur en date 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste nominative des personnels opérationnels du groupe risques radiologiques du département de l'Essonne pour l'année 2024, prise en application du Titre I du chapitre 2, paragraphe 2.8. du guide national de référence relatif aux risques radiologiques est arrêtée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Fonction opérationnelle	Formation
1 Référent départemental RAD				
Commandant	GRENIER	Laurent	Conseiller technique RAD	RAD 4

1 Référent départemental adjoint RAD				
Capitaine	DELATTRE	Sylvain	Conseiller technique RAD	RAD 4

1 Conseiller technique RAD				
Lieutenant-Colonel	GERPHAGNON	Olivier	Conseiller technique RAD	RAD 4

8 Chefs CMIR				
Capitaine	ARAGON	Stéphane	Chef CMIR	RAD 3
Capitaine	EL IDRISSI LAAROUBI	Sami	Chef CMIR	RAD 3
Lieutenant hors classe	BEAUMET	Eric	Chef CMIR	RAD 3
Lieutenant hors classe	BOYAT SCHMITT	Emmanuel	Chef CMIR	RAD 3
Lieutenant 1 ^{ère} classe	GERMAIN	Jean-Hugues	Chef CMIR	RAD 3
Lieutenant 1 ^{ère} classe	THIESA	Arnaud	Chef CMIR	RAD 3
Lieutenant 2 ^{ème} classe	MATIAS	Fabrice	Chef CMIR	RAD 3
Adjudant	BERTHOME	Nicolas	Chef CMIR	RAD 3

28 Chefs d'équipe intervention RAD + 1 équipier intervention RAD				
Adjudant-chef	FAUCOULANCHE	Eric	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Adjudant-chef	LOBY	Emmanuel	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Adjudant-chef	VILLADIER	Arnaud	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Adjudant	BUGEAT	Julien	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Adjudant	PERISSE	Eric	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	AKKOUCHE	Farid	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	BIZE	Grégory	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	CHAUVEAU	Matthieu	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	DISES	Bruno	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	FERNANDEZ	Olivier	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	GREGOIRE	Maxime	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergente-chef	LEMIRE	Anaël	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	PERE	Stéphane	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	SAVRDA	Jan	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	SCANVIC	Romane	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent-chef	VIOLETTE	Hervé	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent	BERTHELIN	Mathieu	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergente	LEBON	Gladys	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Sergent	VERDOT	Julien	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2

Caporal-chef	DAVID	Méric	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Caporal-chef	GANESHAVEL	Kévin	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Caporal-chef	GUICHARD	Quentin	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Caporal-chef	PANACCIONE	Damien	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Caporal-chef	PICHOT	Thibault	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Caporal-chef	RASSENEUR	Ian	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Caporal	DUVAL	Loïc	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Caporal	FRANCISCO	Jean-Baptiste	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Caporal	LEPEC	Valentin	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2
Caporal	MONTAY	Mathéo	Chef d'équipe intervention RAD	RAD 2

15 Chefs d'équipe reconnaissance RAD				
Adjudant-chef	CARNAJAC	Stéphane	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Adjudant-chef	PHILIPPE	Laurent	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Adjudant	DELAWARDE	Vincent	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent-chef	BOISSONNET	Franck	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent-chef	KLEMANN	Vincent	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent	BAUD	Johnny	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent	DENEUVILLE	Fabien	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent	HOLDENER	Karl	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent	MAUREL	Alexis	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent	RIEGER	Michaël	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent	SAUTEREAU	Romain	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent	SERRANO	Valentin	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Sergent	SEVERIN	Raphaël	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Caporal-chef	DAJEAN	Florent	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Caporal-chef	JOUHANNET	Baptiste	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Caporal-chef	LETELLIER	Sylvain	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Caporal-chef	MERCIER	Johan	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Caporal	CORNY	Jean-François	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Caporal	GADELLE	Alexis	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Caporal	HUPEL-SALLES	Xavier	Chef d'équipe reconnaissance RAD	RAD 1
Caporal	VIALETON	Jeremy	Equiper reconnaissance RAD	RAD 1

1 Expert			
Monsieur	DEL-TIN	Julien	Expert

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne.


~~Pour la préfète,~~
~~Le sous-préfet, Directeur de cabinet~~
Franck LEON

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS

91-2024-03-11-00004

Arrêté fixant la liste nominative des personnels
opérationnels du groupe secours en milieu
périlleux du département de l'Essonne pour
l'année 2024



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

ARRETE

N° 2024-SDIS-GO- 0005 DU 11 MARS 2024

**Fixant la liste nominative des personnels opérationnels du
groupe secours en milieu périlleux
du département de l'Essonne pour l'année 2024**

**LA PREFÈTE DE L'ESSONNE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-4 et R. 1424-52 ;
- Vu** l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur en date 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le guide de doctrine opérationnelle interventions en milieu périlleux et montagne ;
- Vu** le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste nominative des personnels opérationnels du groupe de secours en milieu périlleux (SMP) du département de l'Essonne, prise en application du chapitre 2.1 paragraphe 2.4.1. du guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux est arrêtée pour l'année 2024 comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Fonction opérationnel	Formation	Qualification hélicoptère
1 Référent départemental SMP					
Capitaine	MAHU	Patrick	Chef de section	IMP 3	NON

1 Référent départemental adjoint SMP					
Capitaine	ROUAULT	Erwan	Chef de section	IMP 3	NON

1 Chef de section SMP					
Lieutenant 1 ^{ère} classe	CHAUVET	Christophe	Chef de section	IMP 3	NON

5 Chefs d'unité SMP					
Adjudant-chef	GENDROP	David	Chef d'unité	IMP 3	NON
Adjudant	GUYOT	Julien	Chef d'unité	IMP 3	NON
Adjudant-chef	LOBJOIS	Ruddy	Chef d'unité	IMP 3	NON
Adjudant-chef	TRANIC	Frédéric	Chef d'unité	IMP 3	NON
Adjudant-chef	WEBER	Nicolas	Chef d'unité	IMP 3	NON

22 équipiers SMP					
Lieutenant hors classe	DELACROIX	Antoine	Equipier	IMP 2	NON
Adjudant-chef	CHAUVIN	Franck	Equipier	IMP 2	NON
Adjudant-chef	FELSEMBERG	Guillaume	Equipier	IMP 2	NON
Adjudant-chef	PAYTRA	Yvon	Equipier	IMP 2	NON
Adjudant-chef	STACHOWIACK	Jérôme	Equipier	IMP 2	NON
Adjudant	CHEVASSUS	Guillaume	Equipier	IMP 2	NON
Sergent-chef	BERNARDO	Raphaël	Equipier	IMP 2	NON
Sergent-chef	BEZANCON	Jérémy	Equipier	IMP 2	NON
Sergent-chef	BOSCHER	Sylvain	Equipier	IMP 2	NON
Sergente-chef	FAVREAU	Aurore	Equipier	IMP 2	NON
Sergent-chef	LE MIGNOT	Florian	Equipier	IMP 2	NON
Sergent-chef	VANNETZEL	Florian	Equipier	IMP 2	NON
Sergent	ARCEMISBEHERE	Alexis	Equipier	IMP 2	NON
Sergent	BRUCELLE	Mathieu	Equipier	IMP 2	NON
Sergent	COCHETEAU	Rémy	Equipier	IMP 2	NON
Sergent	FOURNIER	Antoine	Equipier	IMP 2	NON
Sergent	LE YONDRE	Charly	Equipier	IMP 2	NON
Sergent	LLINARES	Cédric	Equipier	IMP 2	NON
Sergent	PERROT	Geoffrey	Equipier	IMP 2	NON
Caporal-chef	THAMIN	Franck	Equipier	IMP 2	NON
Caporale	LACAZE	Johanna	Equipier	IMP 2	NON
Caporal	RAVAUT	Hippolyte	Equipier	IMP 2	NON

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne.

Pour la préfète,
Le sous-préfet, ~~Préfecture de l'Essonne~~
Franc LEON

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS

91-2024-03-11-00005

Arrêté fixant la liste nominative des personnels
opérationnels du groupe secours nautiques du
département de l'Essonne pour l'année 2024



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

N° 2024-SDIS-GO- 0006 DU 11 MARS 2024

**Fixant la liste nominative des personnels opérationnels du
groupe secours nautiques
du département de l'Essonne pour l'année 2024**

**LA PREFÈTE DE L'ESSONNE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-4 et R. 1424-52 ;
- Vu** l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur en date 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le guide national de référence relatif aux Secours Aquatique ;
- Vu** le Référentiel Emplois, Activités, Compétences (REAC) « Interventions Secours et sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare » ;
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste nominative des personnels opérationnels du groupe Secours Nautique (SN) du département de l'Essonne, prise en application du chapitre V- Aptitudes opérationnelles annuelles, paragraphe V.4 - Validité de l'aptitude opérationnelle, liste d'aptitude annuelle départementale, de l'annexe I Formation & Certification du Référentiel Emplois, Activités, Compétences « Interventions, Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare » est arrêtée pour l'année 2024 comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Fonction opérationnelle	Formation	Qualification profondeur	Qualification Surface Non Libre
1 Référent départemental						
Lieutenant hors classe	VOISIN	Rodolphe	Conseiller technique SAL	SAL 3	60 m	NON

1 Référent départemental adjoint						
Adjudant-chef	CHABERT	Olivier	Conseiller technique SAL	SAL 3	50 m	OUI

1 Conseiller technique SN						
Lieutenant 2 ^{ème} classe	SOUBIELLE	Christophe	Conseiller technique SAL	SAL 3	50 m	OUI

6 Chefs d'unité						
Lieutenant 1 ^{ère} classe	EDOM	Thierry	Directeur de plongée	SAL 2	50 m	NON
Lieutenant 2 ^{ème} classe	DUPERRAY	Roch	Directeur de plongée	SAL 2	50 m	NON
Adjudant-chef	LANCIEN	David	Directeur de plongée	SAL 2	50 m	NON
Adjudant-chef	LEBOUTET	Bruno	Directeur de plongée	SAL 2	50 m	OUI
Adjudante-chef	LUNARDELLO	Katia	Directeur de plongée	SAL 2	50 m	NON
Adjudant-chef	WALTER	Sébastien	Directeur de plongée	SAL 2	50 m	NON

21 Scaphandriers Autonomes Légers						
Adjudant	PEDARD	Guillaume	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent-chef	BAUSSERON	Julien	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	OUI
Sergent-chef	BAUSSERON	Romain	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent-chef	BESNIER	Mathieu	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent-chef	BRIOIS	Loïc	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent-chef	CHARRONDIERE	Yannick	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent-chef	FINGOLO	Tony	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent-chef	GARGUET	Jonathan	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent-chef	GUILLON	Alexis	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent-chef	NOEL	Frédéric	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent-chef	VOJIQUE	Baptiste	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent	BARTHEL	Clément	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Sergent	VANDERSCHAEGHE	Pierre	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Caporal-chef	CATTELAINE	Geoffrey	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Caporal-chef	PERE	Kenji	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	OUI

Caporal	BELARBI	Nassim	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Caporal	FRANGEUL	Lucas	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Caporal	MOISSET	Maixent	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Caporal	MONOD	Paul	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Caporal	QUINTARD	Florent	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON
Caporal	SOUPLET	Fabien	Scaphandrier autonome léger	SAL 1	30 m	NON

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne.

**Pour la préfète,
Le sous-préfet, Directeur de cabinet
Franck LEON**

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS

91-2024-03-11-00006

Arrêté fixant la liste nominative des personnels
opérationnels du groupe unités de sauvetage
d'appui et de recherche du département de
l'Essonne pour l'année 2024



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

N° 2024-SDIS-GO- 0007

DU 11 MARS 2024

**Fixant la liste nominative des personnels opérationnels du
groupe unités de sauvetage d'appui et de recherche
du département de l'Essonne pour l'année 2024**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-4 et R. 1424-52 ;
- Vu** l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur en date 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le guide de doctrine opérationnelle interventions en milieux effondrés ou instables ;
- Vu** le guide national de référence relatif au sauvetage-déblaiement ;
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste nominative des personnels opérationnels du groupe sauvetage-déblaiement du département de l'Essonne, prise en application du titre 1, chapitre 3, paragraphe 3.2. du guide national de référence relatif au sauvetage-déblaiement est arrêtée pour l'année 2024 comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Fonction opérationnelle	Formation
1 Référent départemental USAR				
Lieutenant-colonel	LACOMBE	Denis	Chef de section	SDE 3

1 Référent départemental adjoint USAR				
Capitaine	CAUMES	Hugo	Chef de section	SDE 3

8 Chefs de section USAR				
Lieutenant-colonel	BARET	Fabrice	Chef de section	SDE 3
Capitaine	BOURREL	Thierry	Chef de section	SDE 3
Capitaine	GIRAUDO	Yoann	Chef de section	SDE 3
Capitaine	ROUGEOT	Marc-Antoine	Chef de section	SDE 3
Lieutenant hors classe	ARNOU	Stéphane	Chef de section	SDE 3
Lieutenant 2 ^{ème} classe	HENRION	Bruno	Chef de section	SDE 3
Lieutenant 2 ^{ème} classe	JUNG	Stéphane	Chef de section	SDE 3
Lieutenant 2 ^{ème} classe	ZERROUKI	Christophe	Chef de section	SDE 3

16 Chefs d'unité USAR				
Capitaine	LEPAGE	Guillaume	Chef d'unité	SDE 2
Lieutenant 1 ^{ère} classe	DESAIRE	Guillaume	Chef d'unité	SDE 2
Lieutenant 2 ^{ème} classe	AURY	Damien	Chef d'unité	SDE 2
Lieutenant 2 ^{ème} classe	MITEAU	Claude	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	BEAUTIER	Bertrand	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	BRION	Cédric	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	CHAUVET	Thierry	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	CHEREAU	Eric	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	FERNANDEZ	Fabrice	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	GUITTARD	Thierry	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	LEFEVRE	Franck	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	LEMOINE	Jérôme	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	MODAINE	Olivier	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	MOIREAU	Stéphane	Chef d'unité	SDE 2
Adjudant-chef	TALVAS	Cyril	Chef d'unité	SDE 2
Sergent-chef	CRAPART	Philippe	Chef d'unité	SDE 2

31 Equipiers USAR				
Sergent-chef	BOIRET	Christophe	Equipier	SDE 1
Sergent-chef	BROCHARD	Sébastien	Equipier	SDE 1
Sergent-chef	JOLLY	Benoit	Equipier	SDE 1
Sergente-chef	LABORDE	Erika	Equipier	SDE 1
Sergent-chef	LACHEVRE	Christophe	Equipier	SDE 1

Sergent-chef	LANJUN	Christophe	Equipier	SDE 1
Sergent-chef	LEMAITRE	Patrice	Equipier	SDE 1
Sergent-chef	MARESCQ	Noël	Equipier	SDE 1
Sergent-chef	QUIVAUX	Frédéric	Equipier	SDE 1
Sergent-chef	SAINSARD	Emmanuel	Equipier	SDE 1
Caporal-chef	CHAILLOU	Rudy	Equipier	SDE 1
Caporal-chef	CHALIGNE	Noël	Equipier	SDE 1
Caporal-chef	DAVID	Dorian	Equipier	SDE 1
Caporal-chef	DOS SANTOS	Jonathan	Equipier	SDE 1
Caporal-chef	FOCKEU	Jonathan	Equipier	SDE 1
Caporal-chef	LEROUX	Michaël	Equipier	SDE 1
Caporal-chef	LHOMME	Eric	Equipier	SDE 1
Caporal-chef	PUAUD	Corentin	Equipier	SDE 1
Caporal-chef	LEHMANN	Cyril	Equipier	SDE 1
Caporal	BERNARD	Cyril	Equipier	SDE 1
Caporal	BIRNBAUM	Alexis	Equipier	SDE 1
Caporal	BOIS	Yoann	Equipier	SDE 1
Caporal	DOS SANTOS	David	Equipier	SDE 1
Caporal	GATEAU	Adrien	Equipier	SDE 1
Caporal	HASSANI	Toufik	Equipier	SDE 1
Caporal	HUDON	Remy	Equipier	SDE 1
Caporal	MIDON	Cédric	Equipier	SDE 1
Caporal	NOURRY	Jérôme	Equipier	SDE 1
Caporal	PAVARD	Maxime	Equipier	SDE 1
Caporal	PHILEAS	Jean-Lou	Equipier	SDE 1
Caporal	ROUSSELET	Teddy	Equipier	SDE 1

Article 2 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, Directeur de cabinet
FRANCK LEON

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication.